



Bienvenue au Domaine de Chambray.

Ici, plusieurs chemins s'offrent à vous. Choisissez l'itinéraire parmi les différentes boucles possibles.

Attention, la proximité de l'eau oblige à la vigilance à l'égard des enfants les plus jeunes.

Merci d'observer ces quelques précautions :

- Restez sur le chemin
- Soyez le plus discret possible
- Abstenez-vous de cueillir les fleurs
- Tenez votre chien en laisse

Vous souhaitez une visite guidée pour un groupe ? Contactez le CREE (Centre de Ressources et d'Education à l'Environnement) du lycée E. de Chambray au 02 32 35 61 70.

# Que lit-on dans le lit de l'iton ?

Le Domaine de Chambray offre un vaste espace ouvert à la promenade. Vous y découvrirez une nature riche et belle ; vous constaterez aussi qu'elle peut être à la fois merveilleusement généreuse et dangereusement menacée... Laissez-vous guider et bonne promenade sur les bords de l'iton...



## Le Parc romantique

Créé au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'espace que votre vue embrasse a été composé comme un "tableau naturel" par les paysagistes de l'époque, lui donnant le nom de "Parc romantique". De grands espaces ont été aménagés, rythmés par des plantations isolées ou linéaires qui guident le regard et donnent de la perspective. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, Jacques de Chambray dit le Chouan introduit de nombreux arbres exotiques comme c'est l'usage alors dans les grands parcs. Vous en verrez encore sur le Domaine.



Etes-vous bien orientés ? Vous regardez actuellement plein Nord et la vallée de l'iton s'étend devant vous d'Est en Ouest. Mais au fait, sauriez-vous dire dans quelle direction coule l'iton ? Le mieux est d'aller voir...

## Vous êtes sur un Espace Naturel Sensible !

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites identifiés par le Département de l'Eure comme remarquables en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), mais soumis à une menace particulière. Le Département a établi en 2003 un Schéma départemental des ENS, qui correspond au plan d'action pour la préservation de ce réseau de sites (études, restauration, gestion, ouverture au public). Ces actions sont financées par la Taxe départementale des ENS. Vous avez construit ou rénové un bâtiment dans le Département depuis 2005 ? Alors vous avez contribué au financement des Espaces Naturels Sensibles de l'Eure !



Dessins Y. MONTRON